

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Conseil Régional
<b>Avis n° 2022-33</b>	
Date d'examen : 04/10/2022	Objet : plan de gestion de la réserve naturelle régionale de la Vallée de la Renaudie (16)

### **Contexte et objectif de la demande**

Localisée sur le territoire des communes d'Écuras, de Montbron et de Rouzède, à l'est du département de la Charente, la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la Vallée de la Renaudie s'étend sur un peu plus de 73ha50. Située sur les contreforts du Massif Central, cette réserve héberge une biodiversité remarquable, liée à une mosaïque de milieux ouverts, semi-ouverts et forestiers, héritage des activités actuelles et passées sur le site (carrières, mares, prairies de fauche, etc.) et des conditions écologiques locales (milieux secs à humides, pelouses, prairies, boisements feuillus).

Historique de la Vallée de la Renaudie, depuis son classement, :

- Premier plan de gestion réalisé en 2004, renouvelé en 2009 ;
- En 2016, suite à la signature d'un nouveau bail emphytéotique, la maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire s'élève désormais à près de 77ha75, avec l'ajout de parcelles supplémentaires propriété de la Communauté de communes ;
- Il s'agit du troisième plan de gestion, sur la période 2021-2030.

L'objectif de l'examen en CSRPN est d'émettre un avis sur le nouveau plan de gestion de la RNR de la Vallée de la Renaudie.

### **Examen du dossier en CSRPN**

Remarques des membres du CSRPN sur le dossier présenté.

#### Remarques générales :

##### *Tome1 Diagnostic :*

- PLU de Montbron, seuls les boisements de cette commune sont classés en Espaces Boisés Classés. Quid des parcelles forestières se trouvant sur les autres communes? Il convient d'être vigilant à la cohérence des classements, notamment à travers le PLUI ;
- Erreur sur la description des cours d'eau (p36) : la Tardoire est un affluent de la Bonnieure, qui elle alimente la Charente à Mansle ;
- Espèces exotiques envahissantes : nuancer la phrase décrivant les 3 espèces d'écrevisses présentes : aucun déséquilibre écologique lié à ces espèces n'est actuellement observé sur la réserve cependant leur expansion est à surveiller (p105) ;
- Liste des espèces chassées sur le site : d'où provient cette liste et pourquoi citer des espèces ? (p103) ;
- Le tableau synthétique des enjeux/responsabilités présenté par groupe taxonomique et grands types de milieux est très bien. Il doit néanmoins être complété pour certains groupes (chiroptères : prairies humides en chasse, orthoptères : prairies humides...) p159.

##### *Tome 2 Objectifs et Actions :*

Les objectifs opérationnels sont cohérents, ils répondent aux manques ou faiblesse de connaissances. Les mesures de gestion sur les milieux ouverts semblent plus faciles à mettre en œuvre que les mesures en zones forestières, avec la problématique du Robinier (cf actions réalisées 2009-2019).

Opérations de gestion : beaucoup d'actions sont classées en priorité 1, or est-il possible de tout mener, de front, entre 2021-2030 ?

Mettre en avant les ambitions affichées de la Réserve d'améliorer ou d'assurer la préservation du patrimoine naturel local en ajoutant des indicateurs qualitatifs (état de conservation à viser, ...) et/ou quantitatifs (superficie d'habitat à restaurer visé, ...) qui permettraient d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs ou opérations concernés lors du bilan de fin de plan de gestion.

*Remarques sur les fiches techniques des opérations :*

- Fiche CC2 - Outils de communication : le temps de réalisation semble sous-estimé ;
- Fiche CI1 - Aménagement et entretien des sentiers de découverte : préciser la notion d'« observatoire mobile » ;
- Fiche CS5 - Poursuite des programmes de suivis (*dont RA-NA, Sonneur à ventre jaune*). Ces suivis sont réalisés avec des financements extérieurs (DREAL, région, Europe...) et sont donc tributaires de l'obtention de ces subventions. Ne faut-il pas prévoir de financer ces actions de suivis dans le budget de la RNR ?
- Fiche CS6 : nuancer les impacts causés par les écrevisses ;
- Fiche CS7 - Suivi des zones humides : quel est l'intérêt de réaliser un suivi piézométrique tous les 5 ans ? Proposition de mettre en place les piézomètres plus tôt pour avoir des réponses (ou hypothèses) sur l'évolution des cortèges ou des habitats ? Ce suivi peut-il se faire en même temps que le suivi des assecs ?
- Fiche CS9 - Suivi des espèces de Rhopalocères (type STERF) : le temps d'analyse est sous-estimé ;
- Fiche CS10 - Fauche tardive des prairies. Remplacer l'intitulé par « fauche exportatrice ». La gestion conservatoire cherche à éviter l'eutrophisation, défavorable à la biodiversité prairiale et vise à maintenir le caractère mésoeutrophile des prairies. En plus de l'absence de fertilisation, ceci est notamment permis par la pratique de la fauche, si elle est réalisée à une période favorable. Pour exporter, en particulier l'azote, il faut intervenir en période de végétation et non pas en phase de sénescence, qui exporterait surtout le carbone. Les dates de fauches sont à affiner selon chaque type de prairies, des plus précoces aux plus tardives, en lien avec leur niveau hydrique. Ces dates correspondent souvent aux dates de fauche traditionnelles, autour de juin, voire juillet pour les plus humides. Une fauche plus tardive favorise la progression vers les stades dynamiques plus avancés : ourlets pour les prairies mésophiles ou mégaphorbiaies pour les prairies humides ;
- Fiche CS16 – Revoir la période des inventaires des communautés entomologiques (Lépidoptères/Odonates/Orthoptères) = Avril /Octobre ;
- Fiche CS17 - Étude des chiroptères : modifier la description du protocole, en indiquant « écoute ultra sonore » et non « enregistrement passif ». La période est à revoir : Avril/Octobre. Le temps nécessaire est sous-estimé ;
- Fiche CS23 - Étude des potentialités d'accueil des ouvrages : le temps nécessaire est sous-estimé, ainsi que le coût pour réaliser ce type d'aménagement ;
- Fiches IP7 et IP8 concernant la gestion "du cours d'eau et de ses berges" et "des ruissellements secondaires et bras mort", doivent être revues dans un sens moins interventionniste, car la description des opérations laisse à penser que le gestionnaire souhaite contrer la dynamique naturelle des milieux aquatiques concernés (artificialisation des berges, retrait d'embâcles, reprofilage de ruissellement...), en particulier :
  - fiche IP7 : limiter les interventions pour nécessité de sécurité (menace sur les biens et/ou les personnes) et de gestion (préservation d'un enjeu écologique supérieur - cas de l'entretien des prairies) ;
  - fiche IP8 : mieux expliquer la problématique (incisions du lit liées au ruissellement) et les solutions apportées (recharge granulométrique, talutage en pentes douces, voire reméandrage...).
- Fiche IP10 - Plantation d'essences forestières locales hors boisement : quid du Tremble ?
- Fiche IP13 - Aménagement du petit bâti en faveur de la faune anthropophile : ne pas restreindre ces aménagements à la toiture, cela dépendra des accès existants.

*Remarques concernant l'ichtyologie et la gestion milieux aquatiques :*

- La systématique du Chabot est à vérifier car *Cottus gobio* est considéré comme absent en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit vraisemblablement du Chabot fluviatile *C. perifretum*. Ce point est à confirmer auprès de la Fédération de Pêche de Charente ;
- De même, la systématique de l'Écrevisse américaine doit être actualisée selon les derniers référentiels en vigueur : *Faxonius limosus* au lieu d'*Orconectes limosus*.

### Remarques concernant la malacologie

Au vu des habitats présents, on peut penser que le peuplement malacologique soit diversifié et comprenne potentiellement des espèces patrimoniales. Le document doit prévoir l'acquisition de connaissance concernant les mollusques. Les mollusques doivent figurer dans les listes des groupes taxonomiques à évaluer en priorité.

### Remarques concernant la flore et les habitats

#### Diagnostic écologique

- La typologie des habitats doit respecter les préconisations générales, avec une entrée phytosociologique se basant sur le référentiel en vigueur (catalogues des végétations de Nouvelle-Aquitaine) ;
- Quelques incohérences à signaler, notamment au niveau des surfaces, en lien avec les différents niveaux syntaxonomiques présentés : les surfaces données pour une alliance doivent cumuler celles des associations végétales correspondantes. Ex : Surface en *Thero-Airion* = Surface en *Thero-Airion* + Surface en *Vulpio bromoidis-Trifolietum subterranei*. En revanche, si l'alliance est utilisée pour désigner une communauté non rattachée à une association, il faudrait l'indiquer d'une façon particulière. Ex : « BC [*Thero-Airion*] » quand il s'agit d'une communauté basale, ou « autre communauté du *Thero-Airion* » ;
- Pour alléger le document, les autorités peuvent être supprimées des noms de syntaxon, si le référentiel utilisé (en l'occurrence le catalogue des végétations de Nouvelle-Aquitaine) est cité. Ex : *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* B. Foucault in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006 > *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* ;
- Pour les végétations-habitats, le niveau de connaissance est à considérer comme « assez bon » (et non « bon ») : le niveau de l'association végétale n'est pas souvent atteint, et certaines alliances restent à confirmer ;
- Le niveau de connaissance de la flore vasculaire est également à considérer comme « assez bon » : au moins 8 espèces citées comme douteuses (dont certaines potentiellement à fort enjeu) et d'autres non revues ;
- La bryoflore reste méconnue : le niveau de connaissance est à considérer comme partiel, vu le faible nombre de taxons inventoriés au regard de la diversité des habitats présents. Or aucune opération d'inventaire de la bryoflore n'est prévue. Prévoir un inventaire de la bryoflore (se rapprocher de la Société Botanique du Centre-Ouest) ;
- L'étude des continuités écologiques devrait faire ressortir le lien de chaque trame entre les milieux de même type se trouvant à l'intérieur et autour de la Réserve. Le lien avec les continuités écologiques déjà établies au niveau des documents de planification locaux (SRADDET, PLUi Ex Seuil-Charente-Périgord, ...) doit aussi ressortir.

Évaluation de la responsabilité pour la flore vasculaire : les termes utilisés (sens, représentativité, rôle fonctionnel) sont encore difficiles à appréhender et à évaluer. Ce travail aurait ainsi mérité d'être fait de manière concertée, pour aboutir à un consensus. *Cette évaluation devrait être discutée en CS de Réserve ou au moins faire l'objet d'un aller-retour avec un référent (structure ou personne), il s'agit d'accompagner le gestionnaire dans cette étape clé.*

En l'état, certains niveaux de responsabilité, pour la flore et les végétations sont à ajuster.

La sensibilité reste difficile à appréhender pour la flore et devrait davantage s'appuyer sur le statut de menace établi dans liste rouge de Poitou-Charentes. Il est assez peu cohérent de considérer des espèces évaluées « LC » en 2018 (*Coincya monensis* subsp. *cheiranthos*, *Galium saxatile*) comme très sensibles et relevant d'un enjeu fort. Le territoire de référence retenu pour l'évaluation de la représentativité doit être précisé : ex-régional (Poitou-Charentes), Régional (NA) ou national, en particulier pour le CSRPN. Cet élément a une incidence sur les résultats.

Évaluation de la responsabilité pour les végétations-habitats : certaines responsabilités semblent excessives : les végétations de dalles, rochers, pelouses olitrophiles acides présentent bien un enjeu fort pour la réserve. Il en va de même pour les prairies, si elles sont en bon état de conservation. En revanche, la responsabilité de certaines végétations semblent surévaluées, comme celles des mégaphorbiaies eutrophiles du *Convolvulion sepium* ou certaines forêts, comme le *Lonicero periclymeni-Quercetum petraeae* relativement communes sur le territoire néo-aquitain.

Cela ne remet pas en cause l'identification des enjeux liés aux milieux rocheux et aux milieux ouverts à semi-ouverts.

## **Délibération et avis du CSRPN**

Les documents présentés par le porteur de projet sont de très bonne facture et n'ont pas appelé de réserves fondamentales.

Le CSRPN Nouvelle-Aquitaine apporte un avis favorable avec remarques au Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie, pour la période 2021-2030

Le porteur de projet est invité à prendre en compte les différentes remarques formulées ci-dessus, dont les principales concernent :

- Compléter le tableau synthétique des enjeux/responsabilités présenté par groupe taxonomique et grands types de milieux ;
- Respecter la typologie des habitats avec une entrée phytosociologique en se basant sur le référentiel en vigueur. Indiquer le territoire de référence retenu pour l'évaluation de la représentativité de la flore vasculaire. Ajuster certains niveaux de responsabilité pour la flore et les végétations ;
- Prévoir l'acquisition de connaissance sur les mollusques et la bryoflore ;
- Ajouter des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs pour évaluer l'atteinte des objectifs d'amélioration ou de préservation du patrimoine naturel local ;
- Modifier certaines fiches opérationnelles, selon les remarques du CSRPN (cf ci-dessus).

Une version actualisée des documents pourra être soumise aux rapporteurs pour vérification de la bonne intégration de ces éléments.

La proposition est soumise au vote :

**Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule un avis favorable avec remarques formulées en séance et énumérées ci-dessus, au plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la vallée de la Renaudie, pour la période 2021-2030.**

Le Président du CSRPN N-A  
Christian ARTHUR  
Le 29/11/22

